

**Objet : Acceptation du don d'un violon français 18<sup>ème</sup> par l'association des Amis du Théâtre Montansier au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).**

**Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 14 mars 2014,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2010.01.05 du 28 janvier 2010, portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

L'association « Les Amis du Théâtre Montansier » a souhaité faire don d'un instrument de musique neuf au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) afin d'enrichir son parc instrumental.

Le choix s'est porté sur l'acquisition d'un violon français 18<sup>ème</sup> siècle. Il viendra compléter le parc du département de musiques anciennes et pourra, notamment, être mis à la disposition des élèves et étudiants des classes de violon moderne afin qu'ils expérimentent un instrument et un répertoire à l'origine de leur spécialité.

La valeur d'achat du violon 18<sup>ème</sup> est de 2000 euros après remise (2500 € normalement). Il sera remis à l'équipe pédagogique du Conservatoire à l'occasion d'une rencontre spécifique.

**Décide :**

- 1) *d'accepter le don d'un violon français 18<sup>ème</sup> siècle neuf par l'association « Les Amis du Théâtre Montansier », au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

Fait à Versailles, le 14 mars 2014.



Le Président,

**François de MAZIÈRES**  
Député-Maire de Versailles